

Fiche résumée : POSEUR DE BORDURES

MÉTIERS APPARENTÉS



Aide poseur de bordures – Pavéur

CODES

CITP 88 : 7122

PCS 2003 : 671c

ROME 1999 : 42112

FAST : 05-07-91

CITP 2008 : 7112

DESRIPTIF

Le poseur de bordures **confectionne ou répare le bord des trottoirs** à partir d'éléments préfabriqués en béton (bordures), en grès ou en granit. La pose de bordures s'effectue obligatoirement à deux ou trois : le poseur, son aide et le conducteur d'engin. Le poseur est un maçon des TP.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **chantier urbain** de TP (rue, trottoir...), travail en bordure de voie circulée (accès difficile, majoration des risques accidentels, circulation routière, collision ouvrier de chantier – véhicule, intempéries)
- **chantier mobile** (absence de moyens d'hygiène fixes)

> Nuisances (préventions)

- travail à proximité de voies circulées (prévenir le risque routier, signaler temporairement et baliser le chantier, porter des vêtements réfléchissants)
- intempéries (adapter sa tenue de travail, porter des gants, ordonnance de prévention protection cutanée)
- absence de moyens d'hygiène fixes (mettre à disposition des locaux sanitaires à proximité)

> Effets sur la santé

- lésion traumatique due à un accident de la voie publique
- syndrome de Raynaud, affections aiguës des voies respiratoires supérieures



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- travail en équipe (contrainte relationnelle)
- délais à respecter (charge mentale liée aux délais)
- contact avec les clients (humeur des clients générant une charge mentale particulière)
- coactivité dans le BTP (chute d'objets, bruit (SMR), nuisances en rapport avec les activités dans un même lieu)

> Nuisances (préventions)

- contrainte relationnelle, humeur des passants générant une charge mentale particulière (faciliter la communication, former à la CAT face à des personnes différentes, à des personnalités difficiles, à une personne agressive)
- charge mentale liée aux délais (veiller à la gestion des volumes de travail)
- chute d'objets (mettre les équipements de travail en conformité, porter des chaussures de sécurité, porter un casque)
- bruit (SMR) (réduire le bruit, informer et former, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit)

> Effets sur la santé

- lésion traumatique
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **baliser** le chantier (collision ouvrier de chantier véhicule, posture tronc penché en avant)
- **approvisionner** le chantier
- régler et **tendre le cordeau**
- **distribuer les bordures** palettisées le long du tracé
- régaler du **béton** (posture en torsion et anteflexion)
- **conduire une machine à poser les bordures**
- transporter et **positionner la bordure manuellement** (posture contraignante (facteur de pénibilité) posture tronc penché en avant, soulèvement de charges)
- **découper la bordure à la tronçonneuse** (posture contraignante (facteur de pénibilité), posture accroupie et une jambe à l'équerre, posture tronc penché en avant, poussières)
- **aligner** la bordure
- **faire la finition et les joints** (posture en anteflexion répétée, gestes répétés des membres supérieurs)

> Nuisances (préventions)

- collision ouvrier de chantier véhicule (sécuriser le balisage, porter un vêtement réfléchissant)
- posture contraignante (facteur de pénibilité), posture tronc penché en avant, posture en torsion et anteflexion, posture en anteflexion répétée, posture accroupie et une jambe à l'équerre (respecter les angles de confort articulaires)
- soulèvement de charges (proposer une formation action PRAPE, utiliser des aides à la manutention, ordonnance de prévention des lombalgies)
- poussières (porter un appareil de protection respiratoire filtrant)

> Effets sur la santé

- douleur dorso-lombaire
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- irritation respiratoire, pneumoconiose



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- cordeau, fiches métalliques ou piquets, niveau, niveau laser (laser continu, co2, argon)
- brouette, fourche, pell, truelle, éponge, barre à mine, massette
- tronçonneuse à disque (vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR))
- peinture en bombe
- chariot porteur de bordure avec préhension par vide, chariot poseur de bordure avec préhension par pince (mise en mouvement intempestive d'un câble, chute d'objets)
- pince à bordure autoserrante, pince à bordure à aspiration (mise en mouvement intempestive d'un câble, chute d'objets)

> Nuisances (préventions)

- laser continu
- vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR) (utiliser des solutions techniques alternatives, choisir un matériel ergonomique, le moins vibrant possible, l'entretenir régulièrement, porter des gants, limiter les durées d'exposition, informer sur le risque)
- mise en mouvement intempestive d'un câble
- chute d'objets (mettre les équipements de travail en conformité, porter des chaussures de sécurité, porter un casque)

> Effets sur la santé

- lésion traumatique, voire amputations traumatiques
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste)

limitative)



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- mortier (ciment, aluminosilicate de calcium)
- bordure (silice (SMR), béton (poussières))
- fuel

> Nuisances (préventions)

- ciment, aluminosilicate de calcium (porter des gants appropriés à l'activité, aspirer à la source, porter un appareil de protection respiratoire filtrant)
- silice (SMR), poussières de béton protection respiratoire filtrant anti-aérosol FFP3, aspirer au poste de travail, changer les filtres)

> Effets sur la santé

- blépharite, conjonctivite, dermatite allergique de contact, brûlures chimiques (RG 8: liste limitative)
- silicose et complications, sclérodermie systémique progressive (RG 25)



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- combinaison ou veste et pantalon, vêtement réfléchissant
- chaussures de sécurité montantes, bottes avec semelles antidérapantes
- gants de manutention, tout type de gants adaptés à la tâche
- lunettes de protection, casque à écran facial

> Nuisances (préventions)

- imprégnation des tenues par les produits manipulés (faire fournir et entretenir les vêtements de travail par l'entreprise, en changer fréquemment, mettre à disposition des vestiaires à double compartiment)

SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en surveillance dite renforcée :

Risque chimique, bruit, produit cancérigène mutagène toxique pour la reproduction, vibrations mécaniques

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité** : **Agents chimiques dangereux (ACD)**, **Bruit**, **Manutentions manuelles de charges**, **Postures pénibles**, **Travail répétitif**, **Vibrations mécaniques**

Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont les **8 ; 25 ; 42 ; 57 ; 69 ; 77 ; 79 ; 98**

CONCLUSION

Ce métier expose essentiellement à la **manutention dans des postures contraignantes** dont les effets peuvent être accentués par l'exposition aux **intempéries**. **L'utilisation d'un pose-bordure est à privilégier**. Il serait utile de concevoir des bordures normalisées de différentes tailles pour en éviter la coupe sur chantier.

Les autres nuisances à retenir sont l'exposition aux **vibrations** transmises aux membres supérieurs par l'utilisation d'outils vibrants, aux **produits chimiques** tels que le **ciment et les poussières** de silice, au **bruit** qui est présent sur tous les chantiers à un niveau variable.

Le travail à **proximité de voies circulées** augmente le risque d'accidents.

Fiche résumée du 29/09/2011 issue de la **FMP Poseur de bordures** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>